

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

---

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 569

présenté par  
M. Pont

-----

### ARTICLE 1ER SEXIES

À l'alinéa 3, après le mot :

« arrêté »,

insérer le mot :

« conjoint ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.